

**Projet de loi 124**

**Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance**

**Qu'est ce que ça donne?**

**Mémoire adressé au Secrétariat des Commissions/affaires sociales  
A/S Madame Denise Lamontagne  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>ème</sup> étage,  
Québec, G1A 1A3**

**Fait par : Marie B Demers  
CPE les joyeux Apprentis**

Le 16 novembre 2005

Madame,

Je suis une éducatrice formée travaillant dans le milieu depuis 3 ans. J'ai pris connaissance du projet de loi que vous voulez mettre en place au lieu de la loi sur les CPE qui prévaut présentement.

Ce que je déplore le plus c'est que vous nous demandes d'appuyer un projet de loi dans lequel rien n'est précis.

Dans votre projet de loi, vous voulez donner plus de flexibilité pour les parents ce qui est bien en soi, mais qui est très déplorable pour l'enfant. Déjà, l'enfant est déposé en CPE au moins 40 à 50 heures par semaine. Qu'advient-il si celui-ci peut avoir jusqu'à 48 heures de garde consécutive. Où se situe la responsabilité du parent? Cela ne vous fait pas penser aux enfants de Duplessis. Comment être certain qui n'y aura pas d'abus où se situe la barrière. Pourtant, l'enfant lui ne demande que de voir ses parents plus de 24 heures par semaine, car je n'inclus pas le temps qu'il dort.

Un autre point que veut dire pour vous démarche éducative? Nous avons mis du temps et du travail à monter un programme éducatif axé sur l'enfant pour l'enfant. Est-ce que cela veut dire que nos études ne serviront à rien. Qu'advient-il des subventions mises en place pour venir en aide aux enfants qui ont besoin de plus d'encadrement? Plus l'enfant est pris en charge jeune moins il y aura de conséquence grave dans l'avenir au moment de l'école.

En regroupant les milieux de garde familiaux par région vous obligé la RGS de travaillé selon vos critères en ne tenant plus compte que celle-ci en étant travailleuse autonome était ouvert selon sa disponibilité. Elle n'aura plus le choix de choisir son CPE ainsi que la conseillère pédagogique qui lui aidait avec les différents problèmes qui pouvaient survenir. La RGS n'ayant plus un appui indispensable se sentira démunie et quittera le régime pour redevenir privé ce qui veut dire travail au noir. C'est un recul qui peut faire mal à l'état.

Marie B Demers

Un autre point, recevoir les enfants de milieu scolaire pour pallier au nombre de place disponible durant les vacances de l'été. Pour ma part, je crois que le milieu scolaire est plus approprié pour les enfants de cet âge. En CPE le groupe d'âge étant inférieur au groupe scolaire les jeux et les équipements ne répondent pas à ceux-ci alors les enfants trouvent cela ennuyeux. Donc, il serait plus approprié d'aider le milieu scolaire à recevoir tous ces enfants.

Comme conclusion serait-il plus favorable de s'asseoir et de regarder ce que vous nous proposez de concret avant d'imposer votre idée. Il en va de l'avenir de nos services auprès de la génération future.

Marie B Demers